

L'hôpital cellulaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 6

PDF erstellt am: **04.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-548977>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

trou de la serrure. Dans ce cas on doit surveiller l'appareil jusqu'à combustion complète de l'alcool.

7. Dès que les vapeurs de formaldéhyde ont agi pendant $3\frac{1}{2}$ heures, calculées à partir du moment où l'on a allumé l'alcool (pendant 7 heures si l'on n'a employé que $2\frac{1}{2}$ gr. de formaldéhyde par m³), on verse dans l'appareil à ammoniacque (A 2) et dans la lampe qui l'accompagne, les quantités d'ammoniacque et d'alcool indiquées par la table A 13; on met ensuite en place le tuyau de caoutchouc et le tube de métal et l'on allume l'alcool. Pendant tout le temps que dureront la vaporisation et l'introduction de l'ammoniacque dans le local, le désinfecteur ne devra pas s'éloigner.

8. Une demi-heure au plus tôt après la fin de la production de vapeurs d'ammoniacque, on ouvre les portes et les fenêtres du local. On retire de la solution désinfectante les vêtements et le linge qui y ont été plongés et qu'on peut maintenant laver comme d'ordinaire. Les meubles polis et toutes les parties métalliques doivent être soigneusement séchés, afin qu'ils ne soient pas détériorés par les traces d'ammoniacque qui pourraient y rester.

Puis on nettoie, pour autant que cela est nécessaire, les ustensiles employés et on les emballe, de même que les vêtements de travail désinfectés; on jette dans les latrines les restes des liquides employés.

Les objets mobiliers sont remis en place par les désinfecteurs ou par le propriétaire du logement; c'est ce dernier également qui fait laver le

plancher à l'eau de savon chaude, à moins que les désinfecteurs n'aient procédé eux-mêmes à ce lavage.

L'Hôpital cellulaire.

Se basant sur les théories microbiennes et sur la pratique de certains médecins, entre autres de Tarnier et de Hutinel, les directeurs de l'hôpital Pasteur ont réalisé l'isolement cellulaire des malades contagieux. Les chambres sont isolées les unes des autres et réunies par un balcon, ce qui permet les visites. M. Martin a rendu compte à la Société médicale des hôpitaux, des résultats obtenus depuis trois ans. Depuis le 1^{er} octobre 1900, on a soigné des diphtéries, des rougeoles, des varioles, des scarlatines, au nombre total de 2,000. Toutes les précautions sont prises pour éviter la contagion, depuis l'arrivée du malade à l'hôpital, pendant toute la durée du traitement et jusqu'à la sortie. Dans ces conditions il n'y a eu que quatre cas de contagion de variole parce que le diagnostic de varicelle avait été porté pour une variole. Tous les cas de contagion se sont produits au début, à l'entrée à l'hôpital et jamais pendant le cours du traitement. Il y a eu également deux cas d'érysipèle expliqués par une désinfection insuffisante des peignes. En somme, la statistique donne 3 pour 1,000 de contagion. Dans ces conditions, M. Martin pense que les hôpitaux nouveaux ne devraient plus contenir de grandes salles, mais des salles de 3, 6 et au maximum, 12 malades.

Chaque service devrait avoir à sa disposition quelques salles d'isolement. Dans chaque hôpital important il devrait y avoir un ou deux pavillons avec chambres séparées pour isoler les contagieux en temps d'épidémie.

Comme on le voit, peu à peu l'expérience prouve qu'il faut faire l'isolement de plus en plus sévère dans nos hôpitaux et il faut espérer que l'assistance publique entrera résolument dans cette voie.

ÉCHOS ET NOUVELLES

L'Assemblée générale annuelle de la Société Militaire Sanitaire Suisse a eu lieu à Lucerne le 15 mai. On a pu y constater la présence de M. l'Instructeur en chef colonel Isler, de 5 officiers et 34 délégués. Les rapports et comptes ayant été approuvés, la Société se trouve à la tête d'une somme de 3023 fr. 95.

Lausanne a été choisi comme Direction centrale de 1904-1905 et les Sections de Glaris et St-Gall comme vérificateurs des comptes.

Les travaux primés sont ceux de :
Caporal E. Reymond, Vevey.
Caporal A. Roth, Straubenzell.
Caporal G. Buff, Bâle.
G. Guggenbuhl, Bâle.

Les sujets proposés pour cette année sont :

1^o Rapport exact d'un sous-officier au commandant de l'ambulance sur un transport de malade.

2^o La tâche d'un chef de compagnie sur le champ de bataille.

Communications officielles.

Lausanne, le 23 mai 1904.

Société Militaire Sanitaire Suisse.

La Section directrice de Lausanne aux Sections.

Chers Camarades,

La Section de Lausanne, à qui vous avez accordé votre confiance, en la nommant Vorort à Lucerne, pour l'exercice 1904-1905 (3^{me} année), a, dans son Assemblée générale du 19 courant, composé le Comité central comme suit :

Président : Paul Delacrausaz, sergent.

Vice-Président : Th. Wytenbach,

sergent.

Secrétaire : E. Arnaud, caporal.

Gaissier : L. Perrin, infirmier.

Adjoint : G. Genton, landsturm.

Dorénavant, toute la correspondance concernant le Comité central devra être adressée au soussigné.

Agréez, chers Camarades, nos cordiales salutations.

Au nom de la Section de Lausanne,

Le Président :

P. DELACRAUSAZ.

RECETTES ET PROCÉDÉS

Moyen d'enlever les taches de rouille sur les objets en acier poli.

Ramollir les taches en les couvrant d'huile d'olive qu'on y laisse séjourner pendant quelques jours, frotter ensuite à l'émeri et au tripoli, en attirant l'huile au moyen d'un morceau de bois dur ; enlever par un nettoyage, l'huile et toutes les impuretés, frotter de nouveau les taches